

## L'Enfant Bleu, partie civile dans le procès de la mère de la petite Adélaïde

Le 19 novembre 2013, à Berck, la petite Adélaïde, était abandonnée sur la plage à marée montante par sa mère. Son corps sera retrouvé le lendemain par un pêcheur. Elle avait 15 mois. Fabienne Kabou, actuellement détenue, sera jugée du 20 au 24 juin prochain devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais (Saint-Omer) pour assassinat avec préméditation.

L'enquête réalisée a en effet démontré que la mère d'Adélaïde avait pris un train avec elle au départ de la Gare du Nord et à destination de Berck le 19 novembre 2013. Sur place, elle passe la nuit à l'hôtel « Le Littoral », dont elle est repartie le lendemain, sans la petite fille. Les experts ont également pu établir que l'accusée avait recherché sur Internet des informations sur les coefficients de marée alors qu'elle était encore à Paris.

L'accusée ne nie pas les faits qui lui sont reprochés, point d'orgue selon elle d'une violente dispute avec son compagnon et père de l'enfant, Michel Lafon, au sujet de la prise en charge quotidienne d'Adélaïde, enfant « fantôme » qui n'avait jamais été déclarée à l'état civil. Sa naissance avait été cachée et personne, hormis ses parents, ne connaissait son existence.

Pour sa défense, Fabienne Kabou prétend avoir été poussée par des forces maléfiques. Une version qui divise les experts psychiatres et qui sera sans doute au cœur des débats. L'association L'Enfant Bleu, qui lutte au quotidien contre la maltraitance faite aux enfants, s'est constituée partie civile et défendra ses convictions dans cette affaire : Adélaïde, enfant non désirée de parents formant un couple bancal, est devenue une gêne pour sa mère qui a souhaité s'en débarrasser.

***« C'est après analyse de l'enquête et de l'instruction que l'Enfant Bleu a pris la décision de s'impliquer dans le procès du meurtre d'Adélaïde. Il s'agit d'une affaire complexe. Cette tragédie a pris racine bien avant le jour du drame dans un climat familial particulier. Aussi, les parties civiles que constituent les proches de l'accusé ne nous semblent pas suffisantes pour représenter au mieux Adélaïde. Nous estimons donc aujourd'hui que c'est du devoir de l'Enfant Bleu de porter, en toute indépendance et avec sa liberté de ton, la parole d'Adélaïde. ».***

Jean-Christophe Boyer, Avocat de l'association L'Enfant Bleu

### Contacts presse :

Stéphanie Kanoui : 06 11 66 00 50 – [s.kanoui@thedesk.fr](mailto:s.kanoui@thedesk.fr)

Hortense Wiart : 07 70 92 87 04 – [h.wiart@thedesk.fr](mailto:h.wiart@thedesk.fr)